



Envoyé en préfecture le 01/01/1970

Reçu en préfecture le 01/01/1970

Affiché le

ID :

Berser
Levrault

en processus

Cit'ergie
European Energy Award

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

Le **mercredi 11 décembre 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 décembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Christian LETEURTRE à Daniel ROUSSEL, Amandine TAVARES GOMES à William GUILLARD

Absent(s) non excusé(s):

Sébastien PETIT, Robin DAVID, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

ENGAGEMENT DEMARCHE PARTENARIALE DE LA VILLE DU TRAIT DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION-CADRE POUR UNE OFFRE SCOLAIRE ET EDUCATIVE DE QUALITE DES DIVERS TERRITOIRES DE SEINE MARITIME - CM/19/151

Le ministère de l'Education nationale, en rappelant l'évolution rapide de la société et les exigences légitimes de la population pour une école qui ne laisse aucun élève de côté, a affirmé la nécessaire évolution des pratiques pédagogiques pour une école plus ambitieuse. Cette volonté implique une adaptation du cadre d'enseignement et des conditions matérielles d'exercice.

Dans un contexte seino-marin de baisse démographique accentuée, la réflexion doit porter sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la réussite scolaire de tous les élèves et de mieux lutter contre l'échec scolaire.

Afin de permettre l'adaptation du réseau des écoles aux évolutions à venir dans le cadre d'une approche concertée, l'Education nationale, la préfecture et l'association des maires ont signé une convention-cadre pour une offre scolaire et éducative de qualité des divers territoires de Seine-Maritime. Des projets de territoire avec engagements réciproques seront établis pour chaque territoire engagé dans la restructuration de son tissu scolaire.

Fondée sur un diagnostic de territoire partagé et une volonté commune d'adapter le service public d'éducation pour garantir la pérennité de sa qualité, cette convention a pour objet d'anticiper, au moins à moyen terme, les évolutions du tissu scolaire, territoire par territoire qui correspondront à un réel bassin de vie et non pas à des limites administratives. Ceci afin de ne pas subir les conséquences de ces évolutions au moment de l'élaboration de la carte scolaire annuelle, tout en :

- Garantissant la qualité et la cohérence des parcours éducatifs et pédagogiques au bénéfice des élèves,
- Evitant l'isolement professionnel et pédagogique des enseignants,
- Favorisant la mutualisation des ressources pédagogiques et matérielles,
- développant l'utilisation des ressources numériques,
- Anticipant les évolutions pluriannuelles du tissu scolaire,
- Adaptant dans la mesure du possible, le réseau des transports scolaires en évitant des trajets trop longs et fatigants pour les enfants.

Les collectivités intéressées par cette démarche partenariale et qui détiennent la compétence scolaire sont invitées à retourner le document « appel à manifestation d'intérêt » à l'inspectrice ou inspecteur de l'Education nationale du 1^{er} degré de leur secteur.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'engagement de la Ville du TRAIT dans cette démarche en acceptant l'envoi de l'« appel à manifestation d'intérêt » à l'inspectrice ou inspecteur de l'Education nationale du 1^{er} degré du secteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le code de l'éducation, notamment l'article L.111-1 relatif au service public d'éducation et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales,

VU la compétence scolaire de la Ville du TRAIT,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

APPROUVE l'engagement de la Ville du Trait dans la démarche partenariale proposé le directeur académique des services de l'Education nationale de la Seine-Maritime

AUTORISE Monsieur le Maire à compléter et envoyer l'« appel à manifestation d'intérêt » à l'inspectrice ou inspecteur de l'Education nationale du 1^{er} degré du secteur.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 11 décembre 2019

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

